L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 JUIN 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 15 JUIN 1847.

NEW-YORK. C'est le 7 courant qu'a eu lieu à New-York l'élection des juges de la Cour d'appel, des Cours supérieures et des Cours de Comté; c'est à dire que les citoyens ont été appelés pour la première fois dans cet Etat à composer le corps judiciaire. On a fait, avant l'élection, de louables efforts pour la dépouiller de tout caractère politique; mais on n'a guères réussi. En vain la Convention whig d'Etat a proposé aux démocrates de former un ticket de compromis, ceux-ci ont refusé. Il y a donc eu deux tickets, néanmoins beaucoup de whigs et de conservateurs ont refusé de regarder cette élection comme une lutte politique, et ils ont témoigné l'intention de se prononcer en faveur des meilleurs candidats. Quant aux locofocos, ils sont peu capables d'une pareille abnégation, et ils auront sans nul doute voté en masse, comme d'ordinaire, pour leur ticket. Il en résultera sans doute que les candidats locofocos seront en général préférés, heureusement la plupart de ces candidats sont des juges qui se trouvent actuellement en place, il n'y aura donc pas grand mal à les voir triompher. On sera sûr au moins qu'ils ont quelque expérience.

M. TYLER ET LE TEXAS.

Il y a bien longtemps qu'on n'entendait plus parler de M. Tyler; depuis l'expiration du terme de son excellence de hazard, l'ex-Président était retombé dans le plus profond oubli. C'était absolument comme s'il n'eut jamais existé. Voici toutefois qu'il vient de reparaître devant le public, et cela à propos de l'annexion du Texas. Il a écrit à l'*Enquirer* de Richmond, non point pour justifier sa conduite en cette affaire, il laisse à la postérité le soin de la juger; mais afin de repousser une assertion émise par le *National Intelligencer* et qui parait l'avoir blessé profondément. Ce journal avait fait entendre bien clairement que M. Tyler s'était laissé entraîner par des spéculateurs qui possédaient du papier et des terres du Texas. M. Tyler rejette bien loin cette accusation. Il ne connait point de spéculateurs de ce genre; et si leur influence s'est exercée autour de lui, elle n'a eu aucune action sur lui, voilà ce qu'il y a de certain. Il n'a jamais possédé un pied de terre au Texas, ou un dollar de fonds Texiens. Il n'a été dirigé que par l'intérêt du pays, *du pays tout entier*; "non par celui de telle ou telle section, mais par celui de tout le pays", a-t-il dit "pour le bien, la force, le bonheur et la gloire du pays tout entier". Il n'a d'ailleurs fait proposer directement l'annexion qu'après avoir acquis la certitude que les nations étrangères travaillaient activement à entraîner le Texas dans une voie hostile aux Etats-Unis; tout cela à ce sujet de concert avec M. Upshur son secrétaire d'Etat. Il est d'ailleurs convaincu que les spéculateurs [illegible] qu'on lui reproche d'avoir [illegible] au fait de ce qui se passait, que [illegible] a été accompli.

A cette espèce de profession de foi, le whig de Richmond répond par des faits qui ont une assez grande valeur. Deux membres du cabinet de M. Tyler, les secrétaires *Upshur* et *Gilmer* possédaient de grandes quantités de terres au Texas [illegible] et d'autres personnes fort influentes, également intéressées dans les terres [illegible] du Texas, étaient en communication constante avec M. Tyler sur ce sujet. En vain prétendrait-on que les spéculateurs ignoraient ce qui se passait, [illegible] avant que la conclusion du traité ne fut annoncée à Washington, M. [illegible] un discours public annonçant que ce traité était en voie d'accomplissement. Sans doute M. Tyler peut bien n'avoir pas [illegible] la confidence des [illegible] officiels ou autres, [illegible] qu'il a marché dans le sens [illegible].

Quant à l'intervention étrangère qui poussait le Texas dans une voie hostile à l'Union, c'est un fantôme évoqué depuis longtemps et que l'on n'avait fait apparaître que pour presser l'annexion. Ceux qui l'avaient évoqué se sont eux-mêmes empressés de le laisser retomber dans l'oubli aussitôt qu'il a eu joué son rôle. Il avait été [illegible] de Londres aux Etats-Unis par [illegible] des conditions du Président, et la lettre d'envoi avait été communiquée avec une extrême pompe [illegible]. On peut seulement [illegible] que M. Tyler vienne, après [illegible] ans, employer un pareil moyen de justification. En somme, la réponse de M. Tyler, [illegible] prouverait tout au plus [illegible] de l'ex-Président, mais [illegible] peu d'honneur à sa perspicacité [illegible] grand éclat.

PERSPECTIVE DE PAIX.

La correspondance que le *Courier and Enquirer* reçoit de Washington, parle avec une singulière assurance de la prochaine conclusion de la paix, et parle comme si elle devait les faits qu'elle [illegible] d'autorité, et ses révélations sont corroborées par les assertions que renferme l'article éditorial du *Democratic Review*. Cet article affirme que l'administration est disposée à faire toutes les concessions possibles au Mexique et qu'elle a investi le général Scott de tous les pouvoirs nécessaires pour entamer les négociations avec les autorités mexicaines, conformément aux instructions transmises par M. Trist. Au besoin et si le gouvernement mexicain le désire M. Buchanan lui-même se rendrait à Mexico pour y compléter la négociation. La correspondance du *Courier and Enquirer* est encore plus explicite; mais, tout en le citant, nous devons rappeler à nos lecteurs la déclaration officielle que faisait dernièrement l'*Union*: "Aucun correspondant de Washington n'est placé de manière à se trouver dans la confidence de l'Exécutif."

WASHINGTON, 1er juin 1847.

Enfin le général Scott et M. Trist se sont trouvés réunis à Jalapa, et sans nul doute ils ont avisé au meilleur moyen d'entamer les négociations avec le Mexique. Si l'arrangement peut avoir lieu de suite, il y aura un mouvement en avant vers Mexico; et sous peu de jours nous apprendrons que les négociations ont commencé. Ce premier pas accompli, le reste se fera facilement. Le traité sera fait lié par le gouvernement mexicain, les trois [illegible] seront passés, les hostilités suspendues, et le président convoquera, non pas les deux chambres du congrès, mais seulement le sénat pour qu'il ait à ratifier le traité.

Si par hasard le parti de la paix au Mexique n'est pas prêt à agir sur le champ, le général Scott et M. Trist attendront quelque temps à Puebla; et l'on espère que pour terminer l'anarchie qui règne à Mexico, les négociants et les classes industrieuses, secondées par le clergé, forceront le congrès à rétablir la paix.

Il est certain, en effet que si les choses restent encore dans l'état où [illegible] pendant quelques semaines, sans que la paix se conclue, les *leperos*, les *ladrones* et toute la populace s'uniront pour mettre la ville à sac, comme la chose a déjà eu lieu, et la crainte d'un pareil évènement contribuera plus que toute autre considération à hâter l'ouverture et la conclusion des négociations.

Les nouvelles de Jalapa confirment tout ce que je vous ai dit de la mission de M. Trist; vous pouvez être assurés que les articles du traité sont rédigés tout au long; que le général Scott y a donné sa pleine adhésion, et qu'il coopérera avec M. Trist à mener à bien les négociations sur les bases stipulées. C'est une folie d'imaginer que M. Trist n'est qu'un simple porteur de dépêches. Pourquoi confierait-on une si humble commission au second officier du département d'Etat? Qu'est-il eu besoin d'ailleurs de s'avancer jusqu'à Jalapa? Pourquoi aussi ces longues et secrètes conférences avec Scott et Perry?

Je désire que vous notiez le fait pour vous en souvenir, quand toute la correspondance sera publiée, M. Trist emporte avec lui le traité; et ce traité, avec la coopération du général Scott, sera ratifié par le Mexique, précisément tel qu'il a été rédigé par le secrétaire d'Etat, qui avait eu soin préalablement, par des agents expédiés au Mexique, de sonder le parti de la paix et le clergé.

Ce traité a été communiqué au commodore Perry et au général Scott; et le contenu a transpiré parmi les principaux officiers de la flotte et de l'armée, à Vera Cruz aussi bien qu'à Jalapa. L'administration sait bien qu'il est impossible de tenir secrète et la mission et les propositions; l'organe officiel ferait donc tout aussi bien d'annoncer une bonne fois que M. Trist est parti avec un projet de traité qui sera proposé à la ratification du Mexique.

Pendant que tout ceci se passe, dans le cas où les négociations viendraient à échouer, le général Scott, d'après l'ordre du département de la guerre, recueille les informations les plus exactes sur les ressources intérieures du Mexique et sur les meilleurs moyens de lever des impositions sur tous les genres de propriété, d'industrie ou de production, sauf toutefois les biens du clergé. Le général Scott regarde les propositions actuelles de paix comme fort modérées et fort raisonnables; et si le Mexique s'obstine à les repousser, vous verrez le commandant de l'armée [illegible] les plus [illegible].

L'Espion de Washington.

SILHOUETTES ROYALES.—Le *Corsaire* publie sous ce titre de piquantes esquisses des divers souverains de l'Europe; nous reproduisons les trois premières aujourd'hui, et nous ferons de même pour toutes celles qui suivront. Elles offriront, nous en sommes convaincu, un vif attrait à nos lecteurs. Elles sont, pour emprunter un mot anglais qui perd beaucoup de son prix dans la traduction, elles sont "agréables et courtes."

Chronique Locale.

COUR SUPRÊME.—La Cour Suprême a rendu hier matin sa décision dans l'affaire des dames Ursulines. On se souvient que la Municipalité No 3 leur réclamait environ six ou sept cents piastres de taxes tant sur esclaves que sur propriétés foncières. Les défenderesses s'y opposèrent sur deux chefs, savoir: 1o Que leurs biens étaient *ruraux*, et par conséquent n'étaient redevables d'aucune taxe de ville; 2o qu'au cas où leurs biens dussent payer leur proportion de taxes, il était du devoir de la Municipalité d'établir cette proportion, afin de donner effet à la loi de 1805, qui exempte certaines parties de la ville du paiement de certaines catégories de taxes.

La Cour Suprême a écarté le premier moyen, mais elle a maintenu la seconde théorie. Elle a cependant déclaré que la taxe sur esclaves n'était modifiée par aucune ligne territoriale. Cette décision est de la plus haute importance, et va forcer les municipalités à prélever leurs taxes selon l'esprit de la loi de 1805. Il est singulier que cette question qui intéresse si vivement tous les propriétaires éloignés de la ville, n'eût jamais encore été évoquée sérieusement.

ARRESTATION.—La police de la 2de municipalité a arrêté dimanche soir un nommé Joseph Viosca, comme l'auteur présumé du meurtre du volontaire Trager. Viosca a été livré au recorder Génois, qui l'a mis en liberté sous caution de $5,000. Son examen aura lieu prochainement.

LE VOL DE LA RUE ST-LOUIS.—On se souvient peut-être qu'une femme du nom de Mary Taylor, demeurant rue St-Louis, entre Dauphine et Bourgogne, s'est plaint il y a quelque temps au recorder Génois, que des voleurs s'étaient introduits chez elle et lui avaient enlevé une somme de $5000.—La nature de cette plainte et plus encore le caractère de celle qui la portait, éveillèrent les soupçons du capitaine Youenès, qui alla aux informations et crut comprendre qu'il y avait chez Mary Taylor un dépôt de fausse monnaie. Il fit sa déclaration devant le recorder Génois, et hier une descente de la police avait lieu chez l'accusée. On a trouvé, en effet, une quantité considérable de piastres fausses, ainsi qu'une somme de $2500 en or, cachée sous les briques du foyer, et de l'argenterie qu'on présume avoir été volée. La police continue ses perquisitions. Quant à Mary Taylor, elle a été mise sous les verroux, et elle y restera jusqu'à ce que le recorder ait le loisir d'instruire l'affaire. Elle n'attendra pas longtemps, mais elle court grand risque d'être envoyée à la Cour Criminelle, et partant au Palais de Baton-Rouge.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Dimanche soir, la femme Mary Ann Cosgrove, demeurant rue Tchoupitoulas, ayant tenté de mettre fin à ses jours, par nous ne savons quel moyen, son mari [illegible] alla tout simplement la dénoncer à la police comme ayant été presque *felo de se*, pour nous servir du langage du droit commun.—La pauvre femme a été immédiatement appréhendée et conduite au corps de garde.

RECORDER BALDWIN.—Il y a quelques jours, à la suite d'une rixe qui est survenue entre deux individus, Richard Jackson et John Dale, dans la Seconde municipalité, ce dernier frappa son adversaire d'un coup de poignard et lui fit une grande blessure au bras. Il comparaissait hier pour ce fait devant le recorder Baldwin, qui, après avoir entendu les témoignages, a envoyé l'accusé à la cour criminelle.

3me MUNICIPALITÉ.—Nous avons mentionné dans notre dernier numéro l'arrestation d'une femme nommée Marie Thérèse, comme prévenue de vol. L'accusation portée contre cette personne, recommandable sous tous les rapports, n'était basée sur aucune preuve, comme la plaignante elle-même l'a reconnu hier matin, et la prévenue a été honorablement renvoyée de la plainte par le recorder Seuzeneau. François Victor, prévenu de voies de fait avec intention de tuer, a été envoyé à la cour criminelle.

LA COUR DE DISTRICT.—Francisco Gonzalez Quiroga, prévenu d'avoir commis une escroquerie, a été mis hier en jugement et déclaré coupable par le jury, qui l'a cependant recommandé à l'indulgence du tribunal.—Deux individus, accusés de voies de fait, ont également été trouvés coupables.—L'affaire de Henry Murphy, prévenu d'escroquerie, a été ensuite entamée, mais elle a été, à cause de l'heure avancée, renvoyée au lendemain.—Jean-Baptiste Poncy, homme de couleur libre, trouvé coupable d'insultes envers un blanc, a été condamné à deux semaines de prison et aux dépens.—William Smith et Juan Palao, inculpés de vol, et Charles C. Cramers, d'inceste, ont assisté à la lecture de leur acte d'accusation: ils se sont déclarés non coupables.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No 1.—Séance de lundi soir. Présidence du recorder Génois.

On donne lecture d'un message du maire [illegible] au Conseil différentes propositions pour le pavage des rues, et il informe également le Conseil qu'il reste encore à payer à différentes personnes le chiffre de $1,100, relativement aux dépenses faites à la réception des volontaires récemment arrivés du Mexique, et recommande à cet effet qu'une appropriation soit faite conformément à une résolution passée par le Conseil général.

Le secrétaire donne ensuite lecture des différentes propositions pour paver la Nouvelle-Levée, de la rue du Canal à la rue de l'Esplanade, avec des pierres carrées. M. Hagan ayant présenté une résolution à l'effet de donner le contrat à M. Underhill, une longue discussion s'est élevée entre plusieurs membres. Elle s'est enfin terminée par le renvoi de cette résolution à la prochaine séance.

On lit un rapport du comité des finances, soumettant au Conseil les affaires pécuniaires de cette Municipalité. Le comité recommande une réduction dans le salaire des officiers municipaux, et suggère la convenance de vendre toutes les propriétés de la municipalité. Le comité est en outre opposé à la création d'une taxe additionnelle. Après une courte discussion, sur le rapport ci-dessus, le Conseil le réfère de nouveau au même comité avec instruction de faire un rapport plus détaillé à la prochaine séance.

M. Lanata présente une résolution qui est adoptée, ordonnant qu'à l'avenir le premier lieutenant de la garde demeurera au poste principal, et le second lieutenant au poste du faubourg Tremé.

M. Gourdain présente une résolution accordant un congé de quinze jours à M. Antoine Lafargue, commissaire du marché Tremé, pourvu cependant que ledit Antoine Lafargue mette un substitut à ses propres frais. Cette résolution est adoptée.

Le secrétaire lit ensuite au Conseil un rapport très intéressant, relativement aux écoles publiques dans les différens quartiers de la Municipalité, et suggérant plusieurs changements et améliorations. Considérant l'importance de ce document, sur motion de M. Bureau, ce rapport sera discuté à la prochaine séance.

Le Conseil peu après s'ajourne.

(*Communiqué.*)

AMATEURS D'EXCURSIONS AU LAC BORGNE.

Dans votre intérêt bien plus que dans le nôtre, nous prions la Comp. du chemin de fer du golfe du Mexique de mettre à la porte le conducteur de ses chars qui partit du Bayou de l'Ours, hier dimanche, à 4 heures, après avoir cependant promis d'attendre, jusqu'à 5 heures, les voyageurs qui dînaient au Lac et qui seraient revenus avant 4 heures sans cette promesse. Nous fûmes douze ou quinze désappointés, à 28 milles de chez nous, et sans aucun moyen de donner de nos nouvelles à nos familles!.... Comment la plupart s'est tirée d'affaire, c'est ce que nous ignorons; et quant à nous, au nombre de cinq, nous partîmes à pied, suivant le chemin de fer, voie presque aérienne dans quelques endroits, et fort désagréable partout. Après avoir ainsi fait quatre milles environ, nous entrâmes chez un riche habitant sucrier pour le prier de nous faire conduire jusqu'au fleuve.... Il ne put nous offrir qu'une charrette, et nous continuâmes notre chemin à pied. A dix milles plus loin et vers les 10 heures de la nuit, nous pûmes louer une carriole avec laquelle nous sommes arrivés en ville à 4 heures du matin.

Amateurs, prenez garde à ces désagréments d'une *partie de plaisir*.

CINQ PIÉTONS FATIGUÉS.

LE CARMELITA.—Il parait que les autorités de Barcelone n'ont pas voulu reconnaître la capture du *Carmelita* par l'*Unico*, corsaire Mexicain, comme légale, et qu'ils ont mis la prise en liberté. Voici la lettre qui a été adressée à ce sujet à un négociant de Plymouth, Angleterre, par un de ses correspondans de Barcelone:

"Cet accident (l'arrivée du corsaire et de sa prise) a causé ici une grande sensation; car on a compris que si l'on tolérait de semblables maraudages, il n'y aurait plus de sureté pour aucun bâtiment. Les autorités se sont donc immédiatement saisies de l'affaire; après une enquête sérieuse, elles ont condamné le corsaire comme pirate, et par suite le navire américain sera remis à son capitaine qui pourra continuer son voyage. Les autorités espagnoles ont parfaitement bien agi dans cette circonstance. On assure qu'il y a dans ces parages de l'Atlantique quelques autres corsaires. Peut-être les Etats-Unis feraient-ils bien d'y faire croiser un de leurs bâtimens de guerre pour mettre leur commerce maritime en sureté."

Le président POLK, après une rapide excursion dans son Etat natal, et une visite à l'Université où il a pris ses grades, est rentré le 5 courant à Washington.

VAPEUR FRANÇAIS À NORFOLK.—On lit dans le *Herald* de Norfolk du 7 courant:

Le brick à vapeur français [illegible], capitaine Delacour, venant de [illegible] en 8 jours, [illegible].

SILHOUETTES ROYALES.

I. LA REINE VICTORIA.

La reine d'Angleterre est petite, lourde sans [illegible]. Ses cheveux se rapprochent de ceux de Mlle de Cardoville: ses yeux bleus sont insignifiants; deux dents saillantes ne lui permettent pas de rapprocher les lèvres et lui donnent un air directement opposé à l'air de bonté. Son caractère est impérieux et jaloux.

La reine d'Angleterre a des prétentions comme musicienne, et tous ses courtisans lui disaient avec soin deux choses: d'abord, que sa voix est agile; ensuite, qu'elle chante faux à écorcher [illegible] du triple airain dont parle Horace. Pour se donner des airs de dilettante, Sa Majesté a organisé à la cour des concerts où elle chante avec Lablache. Lablache est un garçon d'esprit en même temps qu'un homme de talent. [illegible] étaient mal exécutés.

—La reine chante bien, disait-on au divo *buffo*.

—Très bien, répondit-il, mais moi je chante faux, et nous ne pouvons tomber d'accord.

Le goût de la reine pour le dessin [illegible] à sa malheureuse passion pour la musique. Un jour, une vignette destinée à servir [illegible] d'affranchissement pour les lettres [illegible] par la poste de Londres et elle portait la signature d'un artiste éminent. Les journaux répétèrent à l'envie que le dessin était pitoyable, et s'étonnèrent qu'un homme de talent eut pu signer une pareille horreur. L'artiste, piqué et chagrin, répondit par une lettre où il annonçait qu'*une grande dame*, qui était son élève, avait fait ce mauvais croquis et l'avait forcé à y mettre son nom. Tout le monde devina qu'elle était la grande dame, et son goût pour le dessin est devenu aussi populaire que son talent musical.

Tout compte fait, le Prince Albert, le chant et la peinture démontrent que Victoria Ier est la reine des passions malheureuses.

II. LE CZAR NICOLAS.

Nicolas est grand et taillé sur le patron de l'Hercule Farnèse, ce qui lui donne un peu de vanité; joignez à cela l'allure militaire, et vous aurez le bel homme, ainsi qu'on le prenait sous l'Empire, à l'époque où M. Dupaty enlaçait la rose au grenadier, calembourg anacréontique qui l'a conduit à l'Académie. Seulement, le czar a un geste qui lui est propre; ainsi, l'officier autrichien se balance avec des airs déhanchés, exagérant le mouvement du français qui fait avancer à celui-ci le bras droit avec la jambe gauche, et *vice versâ*; l'officier prussien, au contraire, supprime ce mouvement naturel, et par un autre mouvement étudié, prend l'habitude de l'amble, et avance toujours le bras et la jambe du même côté; il est dans la nature le seul être, avec la girafe, qui décrive l'amble en marchant; Nicolas, lui, balance ses bras en avant du corps par un mouvement de droite à gauche, assez semblable au signe que l'on ferait à quelqu'un pour l'engager à battre la caisse. Ce geste, malgré l'amplitude de ses formes, l'expose souvent à se dessiner en tambour-major.

Au moral, l'empereur de Russie est dévot jusqu'à la superstition, exigeant jusqu'à l'intolérance, absolu jusqu'au despotisme. Il n'aime pas la France et la raison en est simple; tout ce qui s'accomplit de beau et de grand en Russie est l'œuvre des Français. En examinant les routes et les mines, si vous demandez le nom des ingénieurs, on vous répondra: Bazaine, Poirier, Carbonel, Saint-Aldegonde, tous Français. La colonne Alexandre a eu pour architecte un Français, M. de Montferrand, etc, etc. On conçoit que l'on déteste la rhubarbe qui cependant chasse vos humeurs. En outre, Nicolas admire la cour de Louis XIV, et bien qu'il ait enfanté beaucoup plus de chambellans que de Corneille, ne peut se faire aux habitudes bourgeoises de Louis-Philippe.

III. LOUIS DE BAVIÈRE.

Fils du prince Maximilien des Deux-Ponts, qui, d'abord simple colonel d'un régiment à la solde de la France, hérita, par un heureux concours de circonstances, de l'électorat et sa famille, le roi Louis a reçu d'abord les leçons du comte de Montgelas, homme d'un esprit supérieur qui était détesté des grands et du clergé, à cause de ses idées libérales. Malheureusement, la disgrâce du comte de Montgelas plaça plus tard le jeune prince sous la tutelle des jésuites et de courtisans, qui ne tardèrent pas à envahir les sommités du pouvoir, au grand détriment des libertés bavaroises.

A son avènement au trône, en 1825, il était tellement [illegible], qu'il prit la *petite* résolution de laisser faire ses conseillers, et, naturellement [illegible] vers l'étude, il s'occupa de belles-lettres et d'arts. Le roi s'était trompé en l'appelant au trône de Bavière, ce qu'il lui fallait, c'était une chaire de rhétorique.

Intéressé [illegible] l'hellénisme, il affubla de noms grecs tous les monuments de sa bonne ville de Munich. La ménagerie royale se subdivisa en *ornithothèque*, *pithécothèque*, *léonothèques*, etc. Les bains s'appelèrent *thermothèques*, les musées *pinacothèques*; un seul mot trouva grâce devant ce néologisme envahissant, encore était-il grec, *bibliothèque*.

Le ciel qui veillait sur les Bavarois, envoya à Munich la señora Lola Montès. Sans doute, on devait supposer que l'âge défendrait le roi contre les séductions de la danseuse. En effet, le monarque, né en 1786, n'a pas moins de 61 ans, mais comme le chante quelque part M. Scribe:

On sait, à n'en pouvoir douter,
Que la tout, hélas! est de tout âge,
Et qu'à tout âge il faut la redouter.

Aussi, la fringante espagnole vit-elle tomber à ses pieds l'auguste sexagénaire. Mais par une déplorable inspiration, les jésuites crièrent au scandale, mais l'amour fut plus fort qu'eux et leur répondit par l'envoi d'une destitution collective.

—En somme, comme le dit le roi Louis qui est un homme spirituel, si je suis le Salomon du XIXe siècle, Lolla en est la Jeanne d'Arc:—La marquise de Pompadour serait plus vrai.

Les jésuites se vengent par des caricatures; l'une d'elles, la moins mauvaise, représente le roi et la favorite sous la figure d'un singe et d'une guenon conduisant en laisse la ville de Munich. On lit au bas cette légende:

Munichothèque livrée aux cercopithèques!

Cercopithèque, singe à longue queue, dit le dictionnaire. Les jésuites voient tout en long en Bavière, car ils voient le bout de leur nez.

NOUVELLES A LA MAIN.

PARIS, 16 mai 1847.

M. le général Trézel, le nouveau ministre de la guerre, est connu par sa bravoure et son peu de bonheur sur le champ de bataille. Il a perdu un œil à Austerlitz, et n'a éprouvé que des échecs en Algérie, ce qui a fait dire lors de son rappel en France, qu'il serait vivement regretté en Afrique.... par Abd-el-Kader.—Il y a eu jusqu'à présent pas mal de boiteux, de manchots et d'infirmes de toute sorte au ministère, mais c'est peut-être la première fois qu'un homme privé d'un œil est attelé *au char de l'Etat*. (Style de Timon). Les prédécesseurs de M. Trézel, armés de leurs besicles, avaient déjà assez de peine à voir les tripotages qui se commettaient *sous leurs yeux*; l'œil du nouveau ministre suffira-t-il à empêcher les affaires Benier de se renouveler? Quoi qu'il en soit, M. Trézel ne considère pas sa glorieuse infirmité comme une cause d'inaptitude aux fonctions qu'il va remplir; il y voit au contraire un motif de conservation et de durée, attendu, dit-il, qu'on y regardera à deux fois avant de le renvoyer, dans la crainte de changer un ministre borgne contre un aveugle.

"Ce pauvre général Trézel est toujours malheureux!" Tels furent les premiers mots par lesquels on accueillit, à la chambre, la nomination du nouveau ministre de la guerre. Le général Trézel avait beau préparer, en Algérie, les meilleures combinaisons stratégiques, il ne pouvait sortir de son camp sans essuyer... quelque contrariété. Les Arabes lui ménageaient toujours de nouvelles surprises. Il se repentit à Nantes, et voilà que MM. Guizot et Duchâtel le traitent comme les Arabes! La chambre a bien raison. Ce pauvre général Trézel est toujours malheureux! Quoi qu'il en soit, on assure que le général Trézel est un petit homme très-ferme, rigide observateur de la discipline militaire, et que si quelqu'un peut faire obéir le grotesque pacha qui gouverne en Algérie, c'est probablement le général Trézel. Ainsi soit-il!

TROIS FOIS ROMAIN!—Le général Trézel a prouvé à Austerlitz qu'il était brave comme César.

Tout le monde sait qu'il est borgne comme Horatius Coclès.

Il vient en outre de montrer, en acceptant un portefeuille pour sauver un ministère en ruines, qu'il est dévoué comme Curtius.

La nomination de M. de Montebello, marchand de vins de Champagne, au ministère de la marine, a fourni à MM. les faiseurs de facéties parlementaires d'écouler leurs produits.

Qui diable a pu penser de faire de Lannes le Neptune officiel, demandait hier M. Sauzet; quelle inspiration malheureuse....

—Mais en quoi ce choix vous offusque-t-il? répond M. Dumon; Lannes est un administrateur habile.....

—La belle avance!.... Ce n'est pas ça qui me préoccupe....

—Mais alors pourquoi tant d'affliction?

—Mais, vous ne prévoyez donc pas que le malheureux est capable.... de mettre de l'eau dans son vin.

—Pour prévenir cet abus, je propose de nommer sous-secrétaire d'Etat....

—Qui donc?

—M. Mater, de Bourges.

On a fait circuler mercredi dernier au Palais-Bourbon, les vers suivans improvisés, dit-on, par M. V...., à propos de deux nouvelles excellences:

"Longtems le char public [illegible] rien moins que bien;
"Souvent même on le [illegible] dans l'ornière;
"Pourtant chacun [illegible] devant, par derrière,
"Sans que tous ces efforts aboutissent à rien....
"On dit que désormais, ainsi que des gazelles,
"Les coursiers embourbés reprendront leur élan;
"Parce qu'à l'attelage un conducteur prudent
"Ecartant les fourbus, a mis l'*Ane* et *Traîte ailes*."

A LA PORTE DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.—Monsieur, où allez-vous?

—Vous le voyez bien, au ministère.

—Qui demandez-vous?

—Personne.

—Alors, qui êtes-vous?

—M. Jayr.

—Monsieur.... quoi?

—Jayr, Ja—Jr.

—M. Lahire? Ce n'est pas ici, c'est à la Chaussée.

—Je suis le nouveau ministre.

—Ah! c'est différent. Pardon, excellence, je vous prenais pour un maître maçon. L'arase! un ravalement au cabinet!

Un journal de l'opposition appelait hier M. de Montebello "l'enfant chéri du Système." Nous avions cru jusqu'à ce jour que M. de Montebello était l'enfant de *Lannes*; après tout, on est toujours le fils de quelqu'un, à ce que dit Figaro.

Tous les sujets d'intérêt public et politique pâlissent devant la mise en accusation du général Cubières. C'est l'objet de toutes les conversations. Un des meilleurs symptômes de l'opinion, c'est qu'on en exprime hautement à peu près tout ce qu'on en pense.

—Quelle imprudence disait à ce propos un honorable appartenant aux frontières du centre ministériel à un collègue progressiste. Qu'on dise de ces choses-là, passe encore; mais les écrire!—*Verba volant; scripta manent!* est pourtant un axiome bien connu.

—Eh! eh! réplique ce progressiste, les paroles *volent*, sans doute; mais c'est précisément ce qu'on leur reproche en ce moment.

PENSÉE D'UNE DAME SUR LA CROIX D'HONNEUR.—Le gouvernement qui prostitue la croix d'honneur [illegible] semble [illegible] cette femme galante et facile à laquelle un [illegible] reprochait de céder à tous ses prétendants: Cela nous coûte si peu et leur fait tant de plaisir.

—Il est vrai, madame, cela ne vous coûte rien; seulement vous vous perdez, vous vous souillez et vous vous déshonorez.

M. de Lamartine, vivement pressé par une dame étrangère d'écrire quelques lignes sur son album, y traça les vers suivants:

Dans ce cimetière de gloire,
Vous [illegible], à quoi bon!
[illegible] mémoire,
Le temps [illegible] nom.

Le lendemain, [illegible] l'album chez notre Horace national, [illegible] qui écrivit au bas du nom de M. de Lamartine les vers que voici:

Si le tems, pour montrer jusqu'où va son empire,
Pulvérise en effet le beau nom que voilà,
Qu'il daigne, sur les vers que j'ose encore écrire,
Jeter un peu de cette poudre-là!

FEUILLETON.

LA DERNIÈRE INCARNATION DE VAUTRIN.

SECONDE PARTIE.

ENTRE MONSIEUR LE PROCUREUR-GÉNÉRAL ET JACQUES COLLIN.

XI.

UN GRAND PERSONNAGE DESTINÉ À L'OUBLI.

Semblable à la grenouille de la fable de La Fontaine, madame Camusot crevait dans sa peau du plaisir d'entrer chez les Grandlieu en compagnie de la belle Diane de Maufrigneuse. Elle avait formé, dans cette matinée, un de ces liens si nécessaires à l'ambition. Aussi, s'entendait-elle appeler:—Madame la présidente. Elle éprouvait la jouissance ineffable de triompher d'obstacles immenses, et dont le principal était l'incapacité de son mari, secrète encore, mais qu'elle connaissait bien.

Faire arriver un homme médiocre! c'est pour une femme, comme pour les rois, se donner le plaisir qui séduit tant les grands acteurs, et qui consiste à jouer cent fois une mauvaise pièce. C'est l'ivresse de l'égoïsme! Enfin c'est en quelque sorte les saturnales du Pouvoir. Le Pouvoir ne prouve sa force à lui-même que par le singulier abus de couronner quelque absurdité des palmes du succès, en insultant au génie, seule force que le pouvoir absolu ne puisse atteindre. La promotion du cheval de Caligula, cette farce impériale, a eu et aura toujours un grand nombre de représentations.

En quelques minutes, Diane et Amélie passèrent de l'élégant désordre dans lequel était la chambre à coucher de la belle Diane, à la correction d'un luxe grandiose et sévère, chez la duchesse de Grandlieu. Cette Portugaise très pieuse se levait toujours à huit heures pour aller entendre la messe à la petite église de Sainte-Valère, succursale de Saint-Thomas-d'Aquin, alors située sur l'esplanade des Invalides. Cette chapelle, aujourd'hui démolie, a été transportée rue de Bourgogne, en attendant la construction de l'église gothique qui sera, dit-on, dédiée à sainte Clotilde.

Aux premiers mots dits à l'oreille de la duchesse de Grandlieu par Diane de Maufrigneuse, la pieuse femme passa chez monsieur de Grandlieu qu'elle ramena à [illegible].

Le duc jeta sur madame Camusot un de ces rapides regards par lesquels les grands seigneurs analysent toute une existence et souvent l'âme. La toilette d'Amélie aida [illegible] au duc à deviner cette vie bourgeoise [illegible] d'Alençon jusqu'à Mantes, et de Mantes à Paris. Ah! si la femme du juge avait pu connaître ce don des ducs, elle n'aurait pu soutenir gracieusement ce coup d'œil poliment ironique, elle n'en vit que la politesse. L'ignorance partage les privilèges de la finesse.

—C'est madame Camusot, la fille de Thirion, un des huissiers du cabinet, dit la duchesse à son mari.

Le duc salua *très* poliment la femme de robe, et sa figure perdit quelque peu de sa gravité.

Le valet de chambre du duc, que son maître avait sonné, se présenta.

—Allez rue Honoré-Chevalier, prenez une voiture. Arrivé là, vous sonnerez à une petite porte, au numéro 10. Vous direz au domestique qui viendra vous ouvrir la porte, que je prie son maître de passer ici; vous le ramènerez si ce monsieur est chez lui. Servez-vous de mon nom, il suffira pour aplanir toutes les difficultés. Tâchez de n'employer qu'un quart d'heure à tout faire.

Un autre valet de chambre, celui de la duchesse, parut aussitôt que celui du duc fut parti.

—Allez de ma part chez le duc de Chaulieu, et faites-lui passer cette carte.

Le duc donna sa carte pliée d'une certaine manière. Quand ces deux amis intimes éprouvaient besoin de se voir à l'instant pour quelque affaire pressée et mystérieuse qui ne permettait pas l'écriture, ils s'avertissaient ainsi l'un l'autre.

On voit qu'à tous les étages de la société, les usages se ressemblent, et ne diffèrent que par les manières, les façons, les nuances. Le grand monde a son argot. Mais cet argot s'appelle *le style*.

—Etes-vous bien certaine, madame, de l'existence de ces prétendues lettres écrites par mademoiselle Clotilde de Grandlieu à ce jeune homme? dit le duc de Grandlieu.

Et il jeta sur madame Camusot un regard, comme un marin jette la sonde.

—Je ne les ai pas vues, mais c'est à craindre, répondit-elle en tremblant.

—Ma fille n'a rien pu écrire qui ne soit avouable! s'écria la duchesse.

—Pauvre duchesse!....pensa Diane en jetant un regard au duc de Grandlieu qui le fit trembler.

—Que crois-tu, ma chère petite Diane? dit le duc à l'oreille de la duchesse de Maufrigneuse en l'emmenant dans l'embrasure d'une fenêtre.

—Clotilde est si folle de Lucien, mon cher, qu'elle lui avait donné un rendez-vous avant son départ. Sans la petite Lenoncourt, elle se serait peut-être enfuie avec lui dans la forêt de Fontainebleau! Je sais que Lucien écrivait à Clotilde des lettres à faire partir la tête d'une sainte! Nous sommes trois filles d'Eve enveloppées par le serpent de la correspondance....

Le duc et Diane revinrent de l'embrasure vers la duchesse et madame Camusot, qui causaient à voix basse. Amélie, qui suivait en ceci les avis de la duchesse de Maufrigneuse, se posait en dévote pour gagner le cœur de la fière Portugaise.

—Nous sommes à la merci d'un ignoble forçat évadé! dit le duc en faisant un certain mouvement d'épaules. Voilà ce que c'est que de recevoir chez soi des gens de qui l'on n'est pas parfaitement sûr! On doit, avant d'admettre quelqu'un, bien connaître sa fortune, ses parens, tous ses antécédens....

Cette phrase est la morale de cette histoire, au point de vue aristocratique.

—C'est fait, dit la duchesse de Maufrigneuse. Pensons à sauver la pauvre madame de Serizy, Clotilde, et moi....

—Nous ne pouvons qu'attendre Henri, je l'ai demandé; mais tout dépend du personnage que Gentil est allé chercher. Dieu veuille que cet homme soit à Paris! Madame, dit-il en s'adressant à madame Camusot, je vous remercie d'avoir pensé à nous....

C'était le congé de madame Camusot. La fille de l'huissier du cabinet avait assez d'esprit pour comprendre le duc, elle se leva; mais la duchesse de Maufrigneuse, avec cette adorable grace qui lui conquérait tant de discrétions et d'amitiés, prit Amélie par la main et la montra d'une certaine manière au duc et à la duchesse.

—Pour mon propre compte, et comme si elle ne s'était pas levée dès l'aurore pour nous sauver tous, je vous demande plus qu'un souvenir pour ma petite madame Camusot. D'abord, elle m'a déjà rendu de ces services qu'on n'oublie point; puis, elle nous est tout acquise, elle et son mari. J'ai promis de faire avancer son Camusot, et je vous prie de le protéger avant tout, pour l'amour de moi.

—Vous n'avez pas besoin de cette recommandation, dit le duc à madame Camusot. Les Grandlieu se souviennent toujours des services qu'on leur a rendus. Les gens du roi vont dans quelque temps avoir l'occasion de se distinguer, on leur demandera du dévoûment, votre mari sera mis sur la brèche....

Madame Camusot se retira fière, heureuse, gonflée à étouffer.

Elle revint chez elle triomphante, elle s'admirait, elle se moquait de l'inimitié du procureur-général. Elle se disait: Si nous faisions sauter monsieur de Granville!

Il était temps que madame Camusot se retirât. Le duc de Chaulieu, l'un des favoris du roi, se rencontra sur le perron avec cette bourgeoise.

—Henri, s'écria le duc de Grandlieu quand il entendit annoncer son ami, cours, je t'en prie au château, tâche de parler au roi, voici de quoi il s'agit.

Et il emmena le duc dans l'embrasure de la fenêtre, où il s'était entretenu déjà avec la légère et gracieuse Diane. De temps en temps, le duc de Chaulieu regardait à la dérobée la folle duchesse, qui, tout en causant avec la duchesse pieuse et se laissant sermoner, répondait aux œillades du duc de Chaulieu.

—Chère enfant, dit enfin le duc de Chaulieu dont l'aparté se termina, soyez donc sage! Voyons! ajouta-t-il en prenant les mains de Diane, gardez donc les convenances, ne vous compromettez plus, n'écrivez jamais! Les lettres, ma chère, ont causé tout autant de malheurs particuliers que de malheurs publics.... Ce qui serait pardonnable à une jeune fille comme Clotilde, aimant pour la première fois, est sans excuse chez....

—Un vieux grenadier qui a vu le feu! dit la duchesse en faisant la moue au duc.

Ce mouvement de physionomie et la plaisanterie amenèrent le sourire sur les visages désolés des deux ducs et de la pieuse duchesse elle-même.

—Voilà quatre ans que je n'ai écrit de billets doux!.... Sommes-nous sauvées! demanda Diane qui cachait ses anxiétés sous ses enfantillages.

—Pas encore! dit le duc de Chaulieu, car vous ne savez pas combien les actes arbitraires sont difficiles à commettre. C'est, pour un roi constitutionnel, comme une infidélité pour une femme mariée. C'est son adultère.

—Son péché mignon! dit le duc de Grandlieu.

—Le fruit défendu! reprit Diane en souriant. Oh! comme je voudrais être gouvernement! car je n'en ai plus, moi, de ce fruit, j'ai tout mangé.

—Oh! chère! chère! dit la pieuse duchesse, vous allez trop loin....

Les deux ducs, en entendant une voiture arrêter au perron avec le fracas que font les chevaux lancés au galop, laissèrent les deux femmes ensemble après les avoir saluées, et allèrent dans le cabinet du duc Grandlieu, où l'on introduisit l'habitant de la rue Honoré-Chevalier, qui n'était autre que le chef de la contre-police du château, de la police politique, l'obscur et puissant Corentin.

—Passez, dit le duc de Grandlieu, passez monsieur de Saint-Denis.

Corentin, surpris de trouver tant de mémoire au duc, passa le premier, après avoir salué profondément les deux ducs.

—C'est toujours pour le même personnage, ou à cause de lui, mon cher monsieur, dit le duc de Grandlieu.

—Mais il est mort, dit Corentin.

—Il reste un compagnon, fit observer le duc de Chaulieu, un rude compagnon.

—Le forçat, Jacques Collin! répliqua Corentin.

—Parle, Ferdinand! dit le duc de Grandlieu à l'ancien ambassadeur.

—Cet homme est à craindre, reprit le duc de Chaulieu, il s'est emparé, pour pouvoir en faire une rançon, des lettres que mesdames de Serizy et de Maufrigneuse ont écrites à ce Lucien Chardon, sa créature. Il parait que c'était un système chez ce jeune homme d'arracher des lettres passionnées en échange des siennes, car mademoiselle de Grandlieu en a écrit, dit-on, quelques unes, du moins on le craint, et nous ne pouvons rien savoir, elle est en voyage....

—Le petit jeune homme, répondit Corentin, était incapable de se faire de ces provisions-là!....C'est une précaution prise par l'abbé Carlos Herrera.

Corentin appuya son coude sur le bras du fauteuil où il s'était assis, et se mit la tête dans la main en réfléchissant.

—De l'argent!....cet homme en a plus que nous n'en avons! dit-il. Esther Gobseck lui a servi d'asticot pour pêcher près de deux millions dans cet étang à pièces d'or appelé Nucingen.... Messieurs, faites-moi donner plein pouvoir par qui de droit, je vous débarrasse de cet homme!....

—Et....des lettres? demanda le duc de Grandlieu à Corentin.

—Ecoutez, messieurs! reprit Corentin en se levant et montrant sa figure de fouine en état d'ébullition.

Il enfonça ses mains dans les goussets de son pantalon de molleton noir à pied. Ce grand acteur du drame historique de notre temps avait passé seulement un gilet et une redingote, il n'avait pas quitté son pantalon du matin, tant il savait combien les grands sont reconnaissants de la promptitude en certaines occurrences. Il se promena familièrement dans le cabinet en discutant à haute voix, comme s'il était seul.

—C'est un forçat! on peut le jeter, sans procès, au secret, à Bicêtre, sans communications possibles, et l'y laisser crever.... Mais il peut avoir donné des instructions à ses affidés, en prévoyant ce cas-là!

—Mais il a été mis au secret, dit le duc de Grandlieu, sur-le-champ, après avoir été saisi chez cette fille à l'improviste.

—Est-ce qu'il y a des secrets pour ce gaillard-là! répondit Corentin. Il est aussi fort que.... que moi!

—Que faire? se dirent par un regard les deux ducs.

—Nous pouvons réintégrer le drôle au bagne immédiatement...., à Rochefort, il y sera mort dans six mois!... Oh! sans crime! dit-il en répondant à un geste du duc de Grandlieu. Que voulez-vous! un forçat n'en tient pas plus de six mois à un été chaud, quand on l'oblige à travailler réellement au milieu des miasmes de la Charente. Mais ceci n'est bon que si notre homme n'a pas pris de précautions pour ces lettres.... Si le drôle s'est méfié de ses adversaires, et c'est probable, il faut découvrir quelles sont ses précautions. Si le détenteur des lettres est pauvre, il est corruptible.... Il s'agit donc de faire jaser Jacques Colin! Quel duel! j'y serais vaincu. Ce qui vaudrait mieux, ce serait d'acheter ces lettres par d'autres lettres!... des lettres de grace, et me donner cet homme dans ma boutique. Jacques Colin est le seul homme assez capable pour me succéder, ce pauvre Contenson et ce cher Peyrade étant morts. Jacques Colin m'a tué ces deux incomparables espions comme pour se faire une place. Il faut, vous le voyez, messieurs, me donner une carte blanche. Jacques Colin est à la Conciergerie. Je vais aller voir M. de Granville à son parquet. Envoyez donc là quelque personne de confiance qui me rejoigne, car il me faut, soit une lettre à montrer à monsieur de Granville, qui ne sait rien de moi, lettre que je rendrai d'ailleurs au président du conseil, soit un introducteur très imposant.... Vous avez une demi-heure, car il me faut une demi-heure environ pour m'habiller, c'est-à-dire pour devenir ce que je dois être aux yeux de monsieur le procureur-général.

—Monsieur, dit le duc de Chaulieu, je connais votre profonde habileté, je ne vous demande de qu'un oui ou un non. Répondez-vous du succès?

—Oui, avec l'omnipotence, et avec votre parole de ne jamais me voir questionner à ce sujet. Mon plan est fait.

Cette réponse sinistre occasionna chez les deux grands seigneurs un léger frisson.

—Allez! monsieur, dit le duc de Chaulieu. Vous porterez cette affaire dans les comptes de celles dont vous êtes habituellement chargé.

Corentin salua les deux grands seigneurs et partit.

Henri de Lenoncourt, pour qui Ferdinand de Grandlieu avait fait atteler une voiture, se rendit aussitôt chez le roi, qu'il pouvait voir en tout temps par le privilège de sa charge.

Ainsi, les divers intérêts noués ensemble, en bas et en haut de la société, devaient se rencontrer tous dans le cabinet du procureur-général, amenés tous par la nécessité, représentés par trois hommes: la Justice par monsieur de Granville, la Famille par Corentin, devant ce terrible adversaire, Jacques Colin qui configurait le mal social dans sa sauvage énergie.

Quel duel que celui de la Justice et de l'Arbitraire, réunis contre le Bagne et sa ruse. Le Bagne, ce symbole de l'audace qui supprime le calcul et la réflexion; à qui tous les moyens sont bons, qui n'a pas l'hypocrisie de l'arbitraire, qui symbolise hideusement l'intérêt du ventre affamé, la sanglante, la rapide protestation de la Faim! N'était-ce pas l'Attaque et la Défense! Le Vol et la Propriété! La question terrible de l'Etat social et de l'Etat naturel vidée dans le plus étroit espace possible! Enfin, c'était une terrible, une vivante image de ces compromis anti-sociaux que font les trop faibles représentans du pouvoir avec de sauvages émeutiers.

H. DE BALZAC.

(*à continuer.*)

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Navire Ann, Henderson, pr Boston.
Wakana, Paine, pr Bordeaux.
Sophia Walker, Grafton, pr Vera Cruz.
John Garrow, Thompson, pr Liverpool.
Barque Wm Kennedy, Martin, pr la Havane.
Colina, Shadwick, pr Glocester.
Walter, Thompson, pr Philadelphie.
British princess, Mathew, pr Liverpool.
Brick Union, Hooper, pr Baltimore.
Ludlfoot, Sleeper, pr Boston.
Goelette Sea Horse, Holly, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Brick Perfect, Gardner, de Tampico.
Goelette Catharine H Bacon, Sparrow, de Brazos.
Sea Gull, Plummer, de Vera Cruz.
Columbia, Verona, à la pointe.
Côtre des E U McLane, de Vera Cruz.
Steamers Oregon, Hiern, de la Mobile
Diana, Brown, de Louisville.
Uncle Sam, Van Dusen, de Louisville.
Rainbow, Pelleck, de Bayou Sara.
Vesta, Castelio, de St-Martinville.
Belle of Illinois, Johnson, de la Rivière Rouge
Patrick Henry, Young, de Yazoo City.
Hannibal, Bickinbine, de St-Louis.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

	D'EUROPE.	D'AMERIQUE
Sarah Sands, (Ang)	....	....
Cambria, (Ang)	4 juin	1er juil
Ulon, (Fr)	1er juin	16 juil
Caledonia, (Ang)	9 juin	16 juil
Washington, (Ang)	1er juil	1er juin

☞ Le navire français FERRIERE, cap. A Guelen, venant de Bordeaux, est maintenant en débarquement vis-a-vis le marché aux légumes 1ere Mté. Les consignataires sont requis de prendre leur permis et de venir prendre livraison de leurs marchandises d'ici à 5 jours, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins publics.
JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 1er juin

AVIS.—Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français FERRIERE, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
JENKINS & TIGLER, 95, Commune. 12juin

A VENDRE. En débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin, marque Bergasse,
70 paniers bouteilles vides,
25 caisses m'aisons assorties,
5 balles bouchons poiriers, de 30,000 chaque.
H. DUDOUYT, 13, Toulouse, entre Chartres et Levée. 8juin

LE soussigné partant incessamment dans le but de faire lui-même le choix de son assortiment de marchandises sèches pour la saison prochaine, offre à des prix réduits les articles qu'il a maintenant en mains.
Il profite de cette occasion pour inviter ceux qui lui doivent de vouloir solder leur compte.
31 mai D. B. MACARTY, 128, Bourbon

VIN ROUGE—60 barriques St Julien, 40 do [illegible] à vendre par Eug. ROCHEREAU [illegible], 17 & 19, [illegible] 10mai

MOUCHOIRS [illegible]—3 caisses, [illegible] à vendre par McDOWELL [illegible] 10 mai

BRIN de Fil—[illegible] McDOWELL & [illegible] 10 mai

SPARADRAP [illegible]

INDIGO—3 cerons Guatemala, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 21 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Le 11 juin 1847.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3. *Séance de mardi 8 juin 1847.*

ATTENDU que c'est l'intention du Conseil de faire élargir la rue Rodignac, entre les rues Front et de la Nouvelle-Levée, de manière à lui donner une largeur uniforme depuis la rue Tchoupitoulas jusqu'au Fleuve, en conséquence il est

Résolu, Que le Maire soit autorisé à donner avis, que le Conseil procédera à faire la dite amélioration, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, approuvé le 3 avril 1832, intitulé: *Acte pour régler l'ouverture, la distribution et l'amélioration des rues et places publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans*," etc.

Il est de plus résolu, Que le dit avis devra être publié en français et en anglais, pendant au moins dix jours dans le *New-Orleans Commercial Bulletin* et dans l'*Abeille de la Nouvelle Orléans*.
(Signé) J. BALDWIN, Président.
Approuvé le 10 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EN conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans non moins de dix jours ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Deux agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte de la Législature du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
A. D. CROSSMAN, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 14 juin 1847. 15 juin

HOTEL DELMONICO, BROADWAY, NEW-YORK—P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis du Sud, et le public en général, que les constructions qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel sont maintenant ouvertes, et ils seront prêts à recevoir des familles aussi bien que des messieurs, en quelque nombre que ce soit. L'hôtel est tenu entièrement dans le genre Européen.
New-York, le 10 juin 1847. 15 juin—3m

Domestiques de maison à louer.

UNE famille étant partie pour l'Europe, on louera plusieurs esclaves, tous bons sujets, parmi lesquelles il se trouve une cuisinière, une blanchisseuse et repasseuse, un cocher et domestique de maison, ainsi que plusieurs jeunes esclaves entendus au service d'une maison. S'adresser au faubourg Tremé, rue des Marais, entre Dumaine et Ste Anne No. 235. 15 juin—3

MACHINE A LATTES, patentée.—Cette machine, d'invention toute récente, est maintenant en pleine opération et peut débiter [illegible] trente mille lattes par jour. Les lattes sont [illegible] d'égale épaisseur et largeur, et sont de qualité supérieure. On recevra des ordres et commandes au magasin du soussigné, ou à la fabrique, [illegible] à deux milles au dessus de Lafayette. Les entrepreneurs et autres sont invités à y venir examiner les produits.
GRAY & CAMPBELL, 41, Nouvelle Levée. 15 juin—1m

LE COURRIER DES ETATS-UNIS, ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-AMÉRICAINES. Journal [illegible], publié à New York, par F. Gaillardet.—Ce journal parait trois fois par semaine, le mardi, jeudi et samedi. Le prix de l'abonnement est de $10 par an franc de port.
On ne peut souscrire pour moins de six mois.
VICTOR HEBERT, libraire, 149 rue de Chartres, est l'agent de ce journal.
Le COURRIER DES ETATS-UNIS publie supplémentairement LA SEMAINE LITTÉRAIRE paraissant tous les samedis, par livraison de trente-deux pages in deux colonnes, et contient la matière de quarante volumes ordinaires de roman par an. Le prix de la Semaine Littéraire est de $1.50 par an, franc de port. 15 juin—1m

HISTOIRE Du Consulat et de l'Empire, PAR M. A. THIERS.
LA 31me livraison du Consulat et de l'Empire, contenant la fin du septième volume, est présentement en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres. 15 juin

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT, 149, *rue de Chartres*.
EN vente à cette librairie, les ouvrages suivants: [illegible] Mémoires d'un Médecin, Comte de Monte Cristo, Chevalier de Maison Rouge, Dame de Monsoreau, Trois Mousquetaires, Vingt Ans Après, [illegible], Le Juif Errant, Les Mystères de Paris, Mathilde, [illegible] Consuelo, [illegible] Histoire du Consulat et de l'Empire, [illegible] de l'Etat de la Louisiane, Histoire de la Louisiane, [illegible] pour 1847 et 1848, [illegible] 1846, [illegible] de 1846 et 1847, [illegible] 15 juin

Aux Pharmaciens et Droguistes.

Les soussignés reçoivent par le navire Ferriere un assortiment de drogues telles que: [illegible] essence d'aspic, de citron, de romarin, de Portugal, de lavande, de cédrats, de Bergamotte, [illegible] de thym, [illegible] 4 douzaines [illegible] eau de fleur d'oranger, [illegible] larmes.
LOISON & SILVESTRE, 67 et 36 rue de Chartres. 15 juin

HUILE DE BALEINE—25 barils huile blanche, [illegible] en débarquement et à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

HUILE DE CACHALOT—15 barriques huile d'excellente qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

HUILE DE GRAISSE—30 barils à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

BLANC DE BALEINE—300 caisses d'excellentes qualités, de New Bedford, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 8, Nouvelle Levée. 15 juin

JAMBONS—200 barils jambons de Billing, enveloppés et [illegible] au sucre, convenables pour les familles et les hôtels, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF & Co., 60, Camp. 15 juin

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 60 Camp. 15 juin

PORC—300 barils porc prime mess, à vendre en magasin par JOHN O. WOODRUFF & Co., 60 Camp. 15 juin

VIN DE MARSEILLE—50 barriques, vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 15 juin

CORNICHONS—150 caisses cornichons assortis, olives et capres, aussi, 10 caisses olives à l'huile, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 15 juin

EAU DE FLEURS D'ORANGER—100 caisses, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 15 juin

ARTICLES DIVERS—En débarquement du navire Ferriere, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge pour familles; 75 caisses vin muscat; 150 caisses vin Margaux; 10 caisses champagne; 35 barils vin blanc, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée. 15 juin

SUCRE HAVANE—250 caisses sucre brun, jaune et blanc, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, V Levée. 15 juin

EN débarquement du navire Ferriere, de Bordeaux: 100 caisses vin blanc; 100 do fleur d'orange; 18 barils vin blanc; 18 do vinaigre; 40 barriques vin rouge; 4 quarts pipe Cognac; 50,000 bouchons fins, à vendre par DUBUCH, FRERES, No. 77, St-Louis, entre Bourbon Royale. 15 jn

Vingt-cinq piastres de récompense.

PARTI marron de chez son maître, le 19 du mois dernier, le nègre MOSES ou MOSES SLATER, âgé de 46 ans, taille d'environ 5 pieds 6 à 7 pouces, très bien constitué, il a un air ouvert et intelligent, les épaules rondes, la tête petite et les jambes arquées. Il est prompt à répondre aux questions qu'on lui fait, et porte la tête haute lorsqu'il parle ou marche. Cet esclave a été acheté en novembre 1845, de Norman Frisby, agissant alors comme agent de Parmenas Briscoe, à Rodney, Etat du Mississippi, et appartenait avant à J. D. Congor, du même Etat. La récompense susdite sera donnée s'il est arrêté dans l'Etat, ou bien $50 si on le prend hors de l'Etat, et qu'on le mette en prison de manière à être réclamé, sur l'information qu'on en donnera au propriétaire.
15 juin—1 A. F. JONES, 29, rue Commune.

CONDUITS à la geole de police de la seconde Municipalité:
Joseph Poleson, nègre, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 8 1/2 pouces, se disant libre.
Prince, nègre, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 3/4 pouces, se disant appartenir à M. Sherman.
John, nègre, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir au capitaine George Eaton.
Jacob Cupidon, griffe, âgé d'environ 38 ans, taille de 5 pieds 3 1/2 pouces, se disant libre.
David, nègre, âgé d'environ 68 ans, taille de 5 pieds 6 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Banks, du 1er régiment du Mississipi.
Julia, négresse, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, se disant appartenir à Mme Léon.
Sally, négresse, âgée d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 1 1/2 pouce, se disant appartenir à M. Woodly.
15 juin—1pe N. H. HACKETT, Gardien.

Papiers convenables pour les marchés Mexicains.

80 balles papier Florette.
10 caisses papier à lettre, à vendre en entrepôt par BERTRAND & SIBOS, Encoignure Royale & Bienville. 9av

VANILLE—[illegible] vanille, en débarquement de la goëlette [illegible] de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SIBOS, [illegible] Royale et Bienville.

VIN rouge [illegible]

CANDIDATS COMME ASSESSEURS.

☞ Veuillez annoncer M. JOSEPH ULYSSE CHEVALIER comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. LOUIS EMILIEN CHARBONNET comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité. 4juin

☞ Veuillez annoncer M. VICTOR SERÉ comme candidat à la place d'Assesseur de la Première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. FELIX M. JACOBS est candidat comme Assesseur de la première Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. FREDERICK PREVOST comme candidat à l'une des places d'Assesseur de la 1ère Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. E. THEARD, comme candidat à la place d'assesseur de la première municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. Louis MONTAMAT, comme candidat à la place d'assesseur, pour la troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer M. J. BEAUMONT LIVEAUDAIS, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer Mrs. EVARISTE WILTZ et Eug. SOMMEREAU, comme candidats aux places d'Assesseurs de la Municipalité No. 3.

☞ Veuillez annoncer M. P. L. MARLOUX, comme candidat à la place d'assesseur de la Troisième Municipalité.

☞ Veuillez annoncer que M. EMANUEL MAYRONNE est candidat pour la place d'assesseur de la Municipalité No 3.

EN VENTE, à la Librairie de LELIEVRE, No 210, rue Royale, encoignure place St. Antoine.
Dictionnaire d'histoire et de géographie, par Bouillet.
Lettres sur les révolutions du globe, par Bertrand.
Voyages nouveaux par terre et par mer. Volumes 1 à 4.
Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers. Vol. 6e, relié.
Vignettes, cartes et plans, pour idem.
Illustration, journal universel.
Morale du Nouveau Testament.
Souvenirs de conférences et prônes.
Grand assortiment de livres de prières et de piété.
Bibliothèque magnétique composée des auteurs suivants:
Deleuze—Instruction pratique.
Teste—Magnétisme expliqué.
Teste—Manuel du Magnétiseur.
Dupotet—De l'Etudiant magnétiseur.
Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.
Gauthier (Aubin)—Introduction au magnétisme.
—Histoire du Somnambulisme.
—Traité pratique du Magnétisme animal.
—Magnétisme catholique.
L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome, &c.
—Défense théologique du Magnétisme.
Lafontaine—L'Art de magnétiser.
Dupau—Lettres sur le Magnétisme.
Billot—Correspondance sur idem.
Somnologie magnétique, par Loisson de Guinaumont.
Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par:
Letellier, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c., &c. 14 juin

300 caisses et barils, sucre raffiné de Boston. 300 barils clous de Boston, de 4 à 60. 150 sacs poivre noir; 150 do café Java. 600 boîtes thé, de 6 et 13 liv. J. & P. 30 demi boîtes thé fin J. & G. 50 do thé impérial et noir. 20 barriques Saleratus, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 14juin

SEL de soude, camomille allemande, Lichen d'Islande, carbonate d'ammoniaque, Tamarins, opium, pâte de jujubes, Racine de scille, super-carbonate de soude, Peau pour batteurs d'or, gomme Shellac, Potasse caustique, crue, potasse blanche, Capsules de copahu No 1, 2 et 3 et ovales, Huile de foie de morue, en capsules comme les susdites. Huile de palma christi, en capsules, &c., &c., en débarquement et à vendre en gros par H. BONNABEL, Droguiste, 37, rue Tchoupitoulas. 14 juin

EN débarquement du navire Ferriere, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
40 caisses vin vieux haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles
50 do vin, vieux Château Latour, en grandes et demi bouteilles
30 do vin vieux Château Lafitte
20 do do Château Margaux
25 do do St-Emilion
300 do do ordinaire St-Julien
200 do do St-Estèphe
[illegible] cuveaux fromage de Gruyère
[illegible] caisses pâtes truffées assorties
[illegible]
15,000 bouchons longs, 15,000 do demi long.
10,000 do courts. FERRUS, Encoignure Royale et Dumaine. 14 juin

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Le Ferriere, de Bordeaux,
200 barriques vin rouge ordinaire et bon ordinaire
20 do do do Montferrand
8 quarts cognac
300 caisses vin rouge St-Julien, bon ordinaire.
100 do do Château Belair Medoc.
10 do chemises indienne, Mulhouse.
DOMINIQUE LANATA, 9 rue Jefferson. 14 juin

EN débarquement du navire Ferriere venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
125 barriques vin rouge.
12 barils et demi-barriques vin blanc Haut Saut.
250 caisses vin rouge St Julien.
10 quarts de pipe cognac, âme, pure Castillon.
14juin—15j G. M. LUCAS, 30, Bienville

EN débarquement du navire français Ferriere, de Bordeaux,
8 barriques vin rouge St Julien.
8 do do St Estèphe, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 67 & 36, rue de Chartres. 14juin

CLOUS—200 barillets de Weymouth, assortis comme suit: 10 barillets de 4 P; 30 do 6 P; 60 do 8 P; 50 do 10 P; 20 do 12 P; 10 do 20 P.—En débarquement du brick Maria, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 54, Vieille Levée. 22mai

EN débarquement de la barque Providence, de Marseille, et à vendre par le soussigné: 100 barriques vin rouge Bergasse, 1ère classe; 50 paniers huile de J. Plagniol, en grandes et en petites bouteilles. G. M. LUCAS, 30, Bienville. 10 juin

TOILES A DRAPS—De Lawrence C; Monument A; Globe A; Cabot A; Chicopee D, et une variété d'autres toiles à draps, de 4/4 de large, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co, 90, Douane. 11juin

CAFE—600 sacs café Havane, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 11 juin

CIGARRES—En débarquement et à vendre par le soussigné, 100,000 CIGARES. CHS. DUFOUR, 11 rue Conti. 11juin

A VENDRE en débarquement du navire Providence. 400 paniers de 12 bouteilles huile d'olive; 60 paniers de 12 demi-bouteilles do. MARTIAL PEYRET & CO., 27, rue St-Louis. 11 juin

CHANDELLES—50 caisses blanc de baleine, 1ère qualité, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 60, Camp. 10juin

GRAISSE—100 barils en feuille 1ère qualité à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 60, Camp. 10 juin

HARICOTS—200 barils haricots blancs en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co, 60, Camp. 10 juin

SUCRE HAVANE—40 caisses en débarquement de la goel. Ontiva à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 10juin

MIEL—10 tierçons, venant de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 10juin

CAFE Havane.—En débarquement de la goelette Ontiva, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 10juin

SUCRE.—53 caisses jaune supérieur, en débarquement de la goel. Ontiva, à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 10juin

O. TALAMON, 44, RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir par le navire Wheaton, du Havre: 50 caisses veaux vernis de Nys, qu'il vendra à très bas prix. 29 mai

RECU par le navire South Carolina, du Havre: 12 balles cotonnade, bleu unie. 2 caisses bretelles de toute qualité. 2 do parfumeries assorties. 1 do éventails fins et ordinaires, à vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres. 29 mai

RECU par le Genessee, de New York: un superbe assortiment de baleines, do do de peignes fins, do do de savons ordinaires. à vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres. 29 mai

AVIS aux amateurs de pêche—Seines de toutes dimensions, à vendre par O TALAMON, 44 rue de Chartres. 29 mai

CONSERVES alimentaires.—En débarquement du brick Pioneer, de Bordeaux: 192 boites champignons; 300 demi do do; 100 demi-boîtes truffes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO., 17 & 19, St Louis. 10 mai

WERMOUTH—90 caisses de wermouth de 1re qualité, à vendre par BERTRAND & SIBOS, Encoign. Royale & Bienville. 8juin

SUCRE DE LA HAVANE—27 caisses jaune, 1re qualité, en débarquement et à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras. 8 juin

TABAC—47 balles en feuilles, en débarquement et à vendre par W H SIMMONS, 44 Poydras. 8 juin

CHANDELLES de l'Etoile—100 caisses en débarquement du vapeur [illegible], à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 14 mai

WHISKEY—250 barils rectifié en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 14 mai

GRAISSE & WHISKEY—5 barils graisse No 2; 14 barils vieux Whiskey Monongahela, à vendre pour clore une facture, par W. H. SIMMONS, 44, Poydras. 14 mai

SUCRE RAFFINE de Boston—300 caisses et barils.
POIVRE—100 sacs.
MAQUEREAUX—120 barils no 3.
THE—60 paquets.
SACS EN FIBRES [illegible] 2 1/2 [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 29 mai

AUX DAMES.

☞ Ne négligez pas votre beauté!—On a souvent observé que dans ces climats, les dames, dont la beauté est proverbiale, [illegible] leur chevelure. Souvent l'effet d'une maladie grave est de faire tomber les cheveux, et malgré le retour à la santé, cette jeune femme ne [illegible] le célèbre Baume de Colombie, d'Oldridge, [illegible] arrête la chute des cheveux et leur rend tout leur lustre.
En vente chez COMSTOCK & Co, 50, Poydras st. 14 juin

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. [illegible] chez BERTRAND & SIBOS, encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves [illegible] le tube digestif [illegible] Vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

CALLIGRAPHIE.

De nouvelles classes se forment, à 8 heures du matin, chez MM. Dubear, 15, rue du Camp.—Les autres classes restent comme auparavant.
Le nombre des leçons n'est pas limité. On prie le public de visiter l'établissement, afin de juger par soi-même.
☞ En vente la 5e édition du Traité de Calligraphie, par Dubear. 14 juin

NEGRE PERDU.

Un jeune nègre âgé d'environ 12 ans, nommé RICH, parlant anglais [illegible] un peu français, s'exprimant avec difficulté, s'est perdu depuis le 9 courant. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera à son maître Jules Ferrier, au bayou St Jean ou à Girard & Ferrier, rue Conti, 11. 14juin

CHAPEAUX—8 caisses chapeaux de soie, style de Paris, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co. 14 juin 17 et 19 St-Louis

HUILE—115 paniers, bouteilles de 24 onces, Plagniol, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St Louis

VIN DE MARSEILLE—45 barriques, Bergasse à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St Louis.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—56 caisses, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co 14juin 17 et 19, rue St Louis

BOUCHONS—4 balles de 20,000 chacune, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14juin 17 et 19, rue St Louis

CHAMPAGNE—30 paniers, supérieur, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14juin 17 et 19, rue St Louis

CHATEAU LAFFITE—18 caisses, 1re qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14juin 17 et 19, rue St Louis

VINS—40 barriques vin rouge; 27 do blanc, en débarquement du navire Ferriere, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14juin 17 et 19, rue St-Louis

CHAMPIGNONS—12 caisses et demi-caisses Truffes, 2 caisses sardines, 74 caisses, demi et tiers do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19 rue St Louis

EAU DE VIE—16 quarts, Pli Godard; 10 demi-pipes J. J. Dupuy; 3 do Castillon, 1825; 2 quarts do do; 2 demi pipes Leger frères, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 14 juin 17 et 19, rue St-Louis

Pharmacie de Chabanne.

RUE Royale, encoignure Hospital. On vient de recevoir à cette Pharmacie, par le navire South Carolina, les médicaments patentés suivants:
1o. Charbon antiseptique, employé comme préservatif des fièvres graves, fièvres typhoïdes, choléra, fièvre jaune, peste, &c., &c., préparé par G. Weber, pharmacien à Paris.
2o. Electuaire antiseptique, employé pour les mêmes maladies que ci dessus, préparé par le même.
3o. Copahine mège, préparée par Sozeau, pharmacien à Paris.
4o. Créosote Billard, préparé par Gasquet Billard, propriétaire.
5o. Huile tonique contre la chute des cheveux, préparée par G. Weber, pharmacien à Paris.—Ce cosmétique arrête la chute des cheveux après peu de jours d'usage et fait revenir les racines quand elles ne sont pas entièrement détruites ou mortes, il lisse les cheveux mieux que toutes les autres, enfin son usage journalier est recommandé pour la conservation de la chevelure.
6o. Sirop [illegible] de J. Richard, pour l'asthme et les affections de poitrine.
CHABANNE, Pharmacien, Eug. Royale et Hospital. 31 mai—1m

L'Hotel de la Baie St-Louis

EST maintenant ouvert et prêt à recevoir des pensionnaires, qui seront aussi bien traités dans cet établissement que dans aucun autre dans le pays. [illegible]
On trouvera des billards et [illegible] se promener à cheval [illegible] &c. La cuisine est dirigée par un cuisinier français d'une haute réputation. Les prix seront modérés.
F. C. A. LEVIS, propriétaire de l'Hôtel Conti, [illegible] 28 mai—3m

BRODERIE.

MADAME H. JULIEN, Modiste, rue Royale, No. 152, connue par son talent remarquable à exécuter et à enseigner la broderie, prend la liberté d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans, qui auraient quelques ouvrages à faire exécuter, ou qui voudraient se perfectionner dans cet art utile et d'agrément.
Madame Julien [illegible] quelques heures par jour, soit pour l'instruction de jeunes demoiselles, soit pour des personnes qui [illegible] prendre des leçons à domicile.—Pour justifier le bon patronage [illegible] ses prix seront modérés, [illegible] 5juin—1m.

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente:
250 caisses sucre Havane, jaune et brun;
40 sacs café Havane;
160 m. cigares de la Havane, Regalias et Milnar;
6 demi pipes vin de Catalogne;
20 barils vinaigre blanc;
25 barils vin d'Oporto;
9 do vin muscat;
Aussi ayant droit au draw-back, et convenable pour le marché mexicain:
75 paniers faïence, importés expressément pour le marché mexicain;
3 balles draps do do do
1 caisse soieries, do do do
1 caisse coutellerie, do do do
HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 8juin

CHAINES DE CABLE—Une chaîne qui a déjà servi, mesurant 60 brasses et de la dimension d'un pouce et un quart, est offerte en vente par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille-Levée. 10juin

VINAIGRE DE VIN BLANC—30 baril vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée. 6avril

CAFE Havane—70 sacs café Havane, reçus par le St Mary, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 29 av

CIGARES DE LA HAVANE—110 milliers, regalias & milliar, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31 Vieille Levée. 29 av

DRAP ECARLATE—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre positivement à très bas prix pour clore une consignation, par LOISON & SILVESTRE, 67, rue de Chartres. 31 mai

SUCRE—450 caisses sucre blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 31 mai

CAFE HAVANE.—92 sacs en débarquement du brick Titi, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 31mai

SUCRE HAVANE—100 caisses blanc et jaune, en débarquement du brick Titi, de la Havane; à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 31mai

VIN importé directement de Bordeaux—Montferrant, Haut Sauterne, Château Margaux, Lafite, Blanquefort. Vin en caisse—Eau-de-Vie, de Cognac à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31 mai

VIN de Madère.—25 Barils vin de Madère à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31mai

VIN vieux d'Oporto—1 Pipe vin vieux d'Oporto à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31mai

VIN DE MARSEILLE—40 Barriques vin de Marseille à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31mai

VIN PORTO DE MARSEILLE—100 quarts vin d'Oporto à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31mai

VIN de Madère de Marseille—25 Quarts madère à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31mai

VIN de Chéry directement importé—20 Barils vin de Chéry à vendre par P. LONGIS, Rue Royale No 116. 31mai

Cotonnades, Cotonnades.

Reçu par les derniers arrivages de France, 10 balles cotonnade française supérieure, à vendre à bon marché pour clore une facture, par A. C. GOUGH, 28, Chartres. 27 mai

Barèges, Barèges.

LE soussigné vient de recevoir directement de Paris, 10 cartons de barèges, dans les dessins les plus riches, sur lesquels il appelle l'attention des dames.
Aussi—200 rideaux blancs brodés, à des prix réduits. A. C. GOUGH, 28, Chartres. 27 mai

SUCRE de la Havane—500 caisses blanc, jaune et terre, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

CAFE—75 sacs Havane, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

MIEL—2 tierçons, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

CHARBON pulvérisé—8 boucauts, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

GINGEMBRE sec—12 sacs, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

AMANDES douces écossées—108 caisses, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

HUILE de peppermint—3 étagnons, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

TABAC de la Havane—60 bales, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

NOIR ANIMAL de Philadelphie—20 barils, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 3juin

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses, en débarquement du brick Prince de [illegible], à vendre par B. VALLS, 26, Commune. [illegible]

AVIS D'ELECTION D'ASSESSEURS DE TAXES.

EN vertu d'un ordre d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les électeurs des Première, Seconde et Troisième Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] pour choisir [illegible] assesseurs [illegible].
Les polls seront ouverts [illegible] neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, aux lieux où l'on tient ordinairement les élections des membres de l'Assemblée Générale, [illegible].
Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans 7 juin 1847. 8juin—3t JOHN L. LEWIS, Shérif.

Romans! Romans!

GRANDE variété de Romans français à vendre à très bas prix, pour clore une consignation, Chez LELIEVRE, No. 210, rue Royale, encoignure du Jardin St-Antoine. 5juin—1m

AVIS

UNE élection de cinq directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche, aura lieu au bureau de la dite Compagnie, (rue Royale, No. 174) mardi, le 29 juin courant, depuis 10 heures A. M., jusqu'à 2 heures P. M.
Par ordre de la direction. M. V. LABARRE, Secrétaire. 12 juin—4f

AVIS.—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société, et continueront les affaires d'encan sous la raison commerciale de BEARD, CALHOUN & Co.
JOSEPH R. BEARD, JOHN CALHOUN, PAUL E. LAYET.
Nlle-Orleans, 9 juin 1847. 12juin

AVIS—Conduit au bureau du constable de la 3e Municipalité par M. Daniel Charbet, une petite fille blanche, âgée d'environ 7 ans, répondant au nom de Mary; elle a été trouvée rue des Champs Elysées.
Les parents de cette enfant, peuvent la réclamer au bureau du constable de la 3e Municipalité, encoignure Champs-Elysées et Grands-Hommes.
Nouvelle-Orléans, 11 juin 1847. 12juin E. MAZERAT, capitaine

AUX BEAUX CHAINES VERTS À BELOXI.

La belle et vaste habitation de Mme Pradat à Beloxi, est maintenant ouverte aux personnes qui désirent aller sur les bords de la mer respirer un air pur et goûter le plaisir de la campagne.
De vastes cabanes à bain ont été construites. La table sera servie avec abondance et couverte des mets les plus variés.
La maison est pourvue de liqueurs de toutes espèces.
On trouve sur l'habitation de Mme Pradat un excellent billard, des voitures, chevaux, bateaux à voiles et à rames. En un mot tout ce qui peut rendre le séjour agréable.
Des domestiques fidèles et intelligents, sont toujours à la disposition des pensionnaires.
A l'arrivée des steamboats, et quand ces derniers ne pourront se rendre au débarcadère de Mme Pradat, un bateau sera au wharf du village de Beloxi pour prendre les passagers qui désireront se rendre chez Mme Pradat.
Les prix seront modérés. 12juin—9t

Jolie résidence d'été située à Lewisburg.

A VENDRE une propriété très agréable, située à Lewisburg, sur le rivage du Lac. Cette propriété mesure un demi acre de face au Lac, sur huit arpents de profondeur; il existe dessus une très jolie maison, avec de bonnes dépendances, écuries, étable, etc. etc. Aussi un bon puits de très bonne eau; ensemble l'ameublement convenable pour une famille respectable, ainsi qu'un cheval et une charrette.
Le tout doit être vendu en bloc, bon marché et à des conditions très avantageuses.
S'adresser à BEARD, CALHOUN & Co, 8 Arcade de Banks. 10 juin—10f

Charmante Propriété à vendre.

A vendre à des conditions très avantageuses, une jolie petite propriété située au centre de la paroisse St Jean Baptiste, rive droite du fleuve, à un demi mille de l'Eglise et de la Maison de Cour.
C'est une charmante résidence parfaitement meublée consistant en une belle maison de maître [illegible] dépendances et des arbres fruitiers et d'agrément.
C'est une excellente acquisition pour un médecin, un avocat qui voudrait exercer leur profession, ou pour une famille qui voudrait passer l'été à la campagne.
Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à M. J. P. Desbois, courtier, 13, passage de la Bourse, Nouvelle-Orléans. 1juin—30t

105, Royale.

F. & J. LACOSTE, reçoivent en débarquement du navire Commerce, arrivant du Havre, Bretelles [illegible] de toutes qualités
[illegible] assorties. Anneaux à rideaux
[illegible]
Bas, chaussettes, en coton, fil, soie, pour hommes, femmes et enfants de tout âge.
Parapluies de 24 à 36 pouces.
Savons de toutes qualités.
Pommades en pots ordinaires, extra et porcelaine.
Crème de Perse en pots et en verres.
Essences de toutes odeurs et dimensions.
Peignes à démêler, écaille, buffle, imitation buffle et écaille, aussi en corne toutes grandeurs.
D'importations antérieures.
Coutils, mérinos, boutons pour habits, pantalons et chemises.
Bottes noires toutes qualités et grandeurs.
Cravates soie noire, foulards et jaconats.
Mouchoirs batiste ordinaires, imprimés couleurs, à carreaux, à vignettes, brodés et garnis dentelle, aussi broderies en pièces.
Soierie pour robes et rubans divers numéros.
Cols, [illegible] dentelles, imitation [illegible]
Chemises en toile fabrique française.
Toujours en magasin, un assortiment complet de vins rouges, blancs, liqueurs, kirch, absinthe en qualités garanties, bouchons et dame-jeannes.

F. V. RASPAIL.
Un assortiment complet de tous les médicaments indiqués dans le manuel annuaire de la santé, ainsi que son ouvrage intitulé Histoire naturelle de la santé et de la maladie, avec le Manuel annuaire en français et traduction anglaise. 10juin

BOUTEILLES VIDES.—30 paniers bouteilles vides, en débarquement du navire Providence, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

A vendre, en magasin, 300 barriques vin rouge Montferrand, Queyries, St Emilion No 1, 2 et 3 et Julien Médoc, marque d'Aligre, château Margaux, St Estèphe Médoc, château Lafitte, château Léoville et Haut Brion. 600 tierçons des mêmes marques Haut Sauterne et Barsac; 300 caisses vin Haut Sauterne, 100 paniers Champagne de toutes les marques. 16 tierçons vinaigre; 11 barils Cognac A Souiren, 20 barils vieux Cognac 1805; 100 caisses liqueurs fines, surfines et superfines; 300 paniers anisette surfine, superfine et extra surfine, 150 caisses curaçao, marasquin, fruits à l'eau de vie kirchenwasser, 400 paniers guignolet; 25 caisses sardines, anchois, capres, olives, cornichons; 100 paniers huile Plagniol; 150 dame-jeannes de 1, 2, 3, 4 et 5 gallons; 50 mille bouchons fins, surfins et extra surfins, par NUMA LACOSTE, 103, rue Royale. 10juin

EN magasin, 250 caisses absinthe Jernu et Lecoultre, Baravaud, Bruneton et Co, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale. 10juin

POIVRE—150 sacs poivre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juin

THE—30 demi boîtes Impérial, 15 caisses canisters do, 15 do Thé noir, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juin

MAQUEREAUX—100 barils no 2 du Sud, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juin

CAFE JAVA—150 sacs à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juin

SUCRE BOSTON—250 caisses et barils, en poudre et en morceaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 1 juin

CACAO—5 sacs Guayaquil, 90 do de Caracas, do Graine pour oiseaux, 25 do.—Huile d'anis, 1 caisse, en débarquement de la barque Ja. Smith, et à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 9juin

CIGARES de la Havane—71,000.—Vin de Jerez, 60 barils, en débarquement du brick Orleans et à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 9juin

VANILLE—40 caisses en débarquement du brick Columbus, venant de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO, 34 Vieille Levée. 12 juin

JALAP—31 balles jalap, en débarquement du brick Columbus venant de Tampico, à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 12 juin

SUCRE Havane—blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 12 juin

CAFE HAVANE—En magasin, et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 12 juin

CIGARES Principes—Véritables, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 12 juin

CIGARES—Un assortiment complet des meilleures marques de la Havane, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée. 12 juin

FEVES A SEMER de la Caroline—50 sacs, [illegible], à vendre bon marché par WM. DINN, 11 Commune. 12 juin

GRAINES FRAICHES de jardin.—Le soussigné informe ses nombreux habitués, qu'il donne maintenant ses ordres pour son assortiment de graines fraîches, et les prie de lui transmettre ses commissions aussitôt que possible. WM. DINN, 11, Commune. 12juin

A VENDRE en débarquement du navire Ferriere, venant de Bordeaux: 18 barriques vin rouge; 18 demi do blanc, 40 caisses cerises à l'eau-de-vie; 402 caisses vin rouge capsulé et étiqueté, qualité supérieure. V. MAIGNAN, 27, rue St-Louis. 12 juin

FEVES à semer très fraîches, à vendre par A. LAROSE & Co, 71 Vieille Levée. 12 juin

AMIDON—50 caisses amidon en débarquement et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 11 et 13, St Louis. 10 juin

A vendre en débarquement du navire Ferriere, de Bordeaux: [illegible]